REGLEMENT TROTTIRAMA

16&17 MARS 2019

Préalable :

Les participants (ou leurs représentants dans le cadre de mineurs) assurent être parfaitement informés que les pratiques telles que le Trottinette freestyle peuvent s'avérer dangereuses et supposent un risque de blessure.
Les participants (ou leurs représentants dans le cadre de mineurs) certifient avoir des capacités suffisantes pour participer à la compétition « Trottirama ».
L'organisation décline toutes responsabilités en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante.

Article 1 : Participation

La compétition de Trottinette freestyle organisée dans le cadre du rassemblement Trottirama est accessible à tous les pratiquants de plus de 10 ans, qu'ils soient ou non adhérents du Hangar.

Article 2 : Inscriptions

Pour que l'inscription d'un participant soit valide elle devra être composée :
- Du formulaire d'inscription complété ou d'un billet compétiteur (vente en ligne).
- De l'autorisation parentale pour les mineurs
- Du règlement de l'inscription

L'ensemble devra être complet et remis aux représentants de l'organisation au plus tard le premier jour de l'évènement.

Article 3 : Dates et Horaires

L'évènement se tiendra le Samedi 16 Mars et Dimanche 17 Mars 2019, de 10h00 à 22h00.

Article 4 : Accès aux installations

L'accès aux installations n'est autorisé qu'avec accord des organisateurs. Les utilisateurs doivent respecter strictement le temps imparti sur les installations. En dehors de ces horaires, l'accès leur est interdit.

Article 5 : Règlement d'usage des installations

La fréquentation de la structure par les utilisateurs implique le respect du règlement intérieur de la structure « Le Hangar » et de l'évènement « Trottirama ». En cas de non observation de celui-ci, le personnel et les membres de l'organisation sont habilités à prendre les mesures nécessaires à l'encontre des contrevenants et se réservent le droit de leur interdire l'accès durant toute la durée de l'évènement.

Article 6 : Respect des lieux

Le respect des lieux, le maintien en état des installations et des équipements ainsi que la propreté dans l'ensemble de la structure est l'affaire de tous, chacun se devant donc d'adopter un comportement respectueux.
Toutes dégradations volontaires de bâtiments ou matériels seront susceptibles d'entrainer l'annulation de la participation du ou des fautifs (sans remboursement), l'exclusion de la structure pour la durée de l'évènement et pourront engendrer des poursuites légales dans les cas justifiés.
Les faits seront portés à la connaissance des responsables.

Article 7 : Respect des personnes

Le respect des personnes s'impose à tous.
Tous comportements irrespectueux, grossièreté ou insolence, atteinte à l'intégrité physique ou morale des individus, sont proscrits. De tels actes entraîneront l'annulation de la participation de la personne fautive sans remboursement de celle-ci. Les faits seront portés à la connaissance des responsables.

Article 8 : Sécurité des biens et personnes

Afin de limiter les incidents de biens et de personnes, il est essentiel que chacun se conforme aux règles élémentaires de sécurité.
Le Hangar décline toute responsabilité en cas de vol, détérioration ou dommage quelconque pouvant être subi par les biens ou les personnes et qui ne seraient pas en lien direct avec son activité.
La consommation d'alcool et de stupéfiants est interdite durant les temps de pratique au sein de la structure.
Les membres de l'organisation se réservent le droit de refuser la participation d'une personne au rassemblement « Trottirama » en cas d'altération des facultés liés à la consommation d'alcool, de stupéfiants ou autres substances dans le but d'éviter toute mise en danger de soi et des autres participants.
Le port du casque est obligatoire durant toute la durée des épreuves. En cas de refus, le participant sera exclu de la compétition.
Le port d'autres protections est conseillé mais non imposé.

Article 9 : Assurance

L'organisateur a souscrit, une assurance collective Multirisque Adhérent/Association qui comprend la garantie « Responsabilité Civile » obligatoire des participants.

Elle vous propose en outre une garantie « Individuelle Accident » souscrite auprès de l'APAC. Cette Multirisque Adhérents/Association Supérieure peut garantir également chaque participant en Individuelle Accident Corporel auprès de la Mutualité Accidents de la Confédération des Œuvres Laïques suivant des plafonds spécifiques disponibles auprès de l'organisateur.

Avant de participer à notre évènement, il est donc de notre devoir de vous informer de la possibilité qui vous est offerte de souscrire, en plus des garanties de base, des garanties complémentaires plus importantes en cas d'accident corporel.

La souscription de ces options ne pourra se faire au plus tard avant le mardi 12 mars 2019.

Article 10 : Modification – annulation des épreuves

En cas de force majeure ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter les épreuves en cours, de modifier les horaires ou d'annuler les épreuves.

Article 11 : Propriété individuelle de l'image

La participation à cette compétition « Trottirama » vaut autorisation expresse et implicite concernant la publication des photos et vidéos captées et diffusées par les organisateurs au cours de la dite manifestation.
En cas de refus, il est à la charge du participant d'en informer l'organisateur par écrit.

Article 12 : Jugement

Les organisateurs délèguent la responsabilité de juger les prestations des compétiteurs au jury réuni pour l'occasion.
Le jury se réserve le droit de modifier la catégorie d'inscription d'un compétiteur en cas de sous-classement de celui-ci. Les notations données par le jury permettent le calcul de la note finale de chacun de participant et par conséquent, la réalisation du classement des compétiteurs.
Les décisions du jury sont irrévocables et ne peuvent être ni modifiées, ni négociées par les organisateurs ou les compétiteurs.

Article 13 : Acceptation du présent règlement

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.